



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COVID-19 : le Gouvernement annonce le versement
d'une aide exceptionnelle de solidarité aux foyers
les plus modestes**

Nantes, le 15 mai 2020

La crise épidémique pèse lourdement sur les conditions de vies des personnes modestes, et en particulier des familles. D'une part certains ménages font face à des dépenses plus importantes du fait du confinement ou à des difficultés à subvenir à leurs besoins les plus essentiels. L'absence de cantine quasi-gratuite fait par exemple supporter à de nombreuses familles une charge financière supplémentaire pour faire déjeuner leurs enfants, alors que le recours à l'aide alimentaire est parfois devenu difficile. D'autre part ces ménages ont pu voir leurs revenus diminuer du fait de la situation épidémique.

Face à ces constats et pour soutenir les familles et les personnes les plus précaires le président de la République a annoncé dans son allocution du 13 avril 2020 le versement d'une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes.

Anne Postic, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et Thierry Peridy, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale DRJSCS des Pays de la Loire ont présenté aujourd'hui cette aide exceptionnelle versée aux foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), qui percevront une aide de 150€, à laquelle s'ajoute 100€ supplémentaires par enfant à charge.

Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100€ par enfant à charge.

Ces aides s'ajouteront aux aides sociales versées mensuellement toute au long de l'année, et sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit.

En région Pays de la Loire, ce sont 163 968 foyers* et 224 466 enfants qui bénéficieront de cette aide exceptionnelle de solidarité versée en une fois, le 15 mai 2020, automatiquement par les caisses d'allocations familiales (CAF), les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) et Pôle emploi.

* 64 603 en Loire-Atlantique; 37 179 en Maine-et-Loire; 10 767 en Mayenne; 28 328 en Sarthe; 23 091 en Vendée.

Ce dispositif de solidarité, absolument nécessaire pour soutenir les foyers modestes qui subissent plus durement les conséquences de la crise épidémique, représente **un budget de plus de 29 millions d'euros pour la région Pays de la Loire.**

M. Olivier Véran, M. Julien Denormandie et Mme Christelle Dubos tiennent à rappeler la mobilisation totale du Gouvernement pour qu'à la crise épidémique ne s'ajoutent pas des drames humains. Cette aide exceptionnelle vient soutenir les familles modestes tout en renforçant le soutien apporté aux plus précaires en cette période de crise : maintien de l'aide alimentaire, mise à l'abri des personnes sans domicile fixe, prolongation des droits aux aides sociales, mobilisation de la réserve sociale.

Les ministres remercient les associations, les collectivités, les travailleurs sociaux, les structures sociales et médico-sociales ainsi que tous les citoyens qui, face à une crise sans précédent, font vivre cette solidarité partout en France et viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Pour plus d'informations, en annexe :

- Les chiffres et point de situations sur les aides aux foyers les plus modestes
- La plaquette «Mobilisation des solidarités face au COVID-19»

Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle